

**AUTORISATIONS POUR LES MINEURS SAISON 2017/2018
AUX ACTIVITES DU CLUB D'ESCALADE ROC & MER SAINT MALO**

1 Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade

**AUTORISATION PARENTALE POUR TOUT PRELEVEMENT NECESSITANT UNE
TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTROLE ANTIDOPAGE SUR LES MINEURS**

**En application de l'article 7 du décret n° 2001-5 du 11 janvier 2001 relatif aux examens et
prélèvements autorisés pour la lutte contre le dopage.**

Je soussigné(e) : (Nom, Prénom) :

Agissant en qualité de représentant légal de l'enfant mineur (Nom, Prénom) :

Autorise Refuse tout médecin agréé par le ministère des sports, dûment mandaté à cet effet à
procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant
mineur

(Nom, Prénom)

Fait à, le

Signature : _____

N.B. : l'absence d'autorisation parentale est regardée comme un refus de se soumettre aux mesures de
contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires.

2 ROC & MER Saison 2017 / 2018

AUTORISATION POUR LES MINEURS (Activités / Transports)

Je soussigné(e) (Nom, Prénom)

Agissant en qualité de représentant légal de l'enfant mineur (Nom, Prénom) :

Autorise celui-ci à participer aux entraînements, sorties extérieures, stages et compétitions dans le
cadre des activités du club « ROC & MER ».

Aussi si je ne pouvais véhiculer mon enfant sur les sites extérieurs (entraînements, compétitions ou
toutes autres activités en relation avec le club « ROC & MER », j'autorise et dégage la responsabilité du
club ou de la personne chargée du transport lors de ces activités, et les autorisent également à prendre les
décisions nécessaires en cas de besoin si je ne suis pas joignable.

Autorise n'autorise pas mon enfant à rentrer par ses propres moyens après la séance (préciser la
procédure mise en place si l'encadrant doit partir)

Fait à, le

Signature : _____